



Dossier d'inscription

« Aux P'tits Bottés »

Saison 2026/2027

Chers cavaliers, chers parents,

Nous vous remercions vivement de votre confiance.

Afin de réserver le jour et l'heure de votre séance, nous vous invitons à compléter et à nous retourner le contrat d'inscription ci-joint accompagné du règlement de la cotisation annuel ainsi que de la formule choisi dans les meilleurs délais.

Pour une meilleure information et pour répondre aux dispositions règlementaires, vous trouverez également les conditions générales de vente, ainsi que le règlement intérieur dans ce dossier. Afin d'améliorer les services merci de répondre à l'enquête de satisfaction jointe.

Un lieu où les animaux sont respectés, ou ils sont pris en compte, ou progresser c'est d'abord se comprendre. Se former c'est la clé !

Développer une relation de confiance, se comprendre, développer son empathie, ressentir le vivant et créer un lien unique.

Conditions Générales de Vente

1. Inscription

La direction se réserve le droit de refuser l'inscription d'une personne qui ne respecterait pas les valeurs portées par la structure ou le règlement intérieur ci-joint.

ATTENTION !! 6 PLACES MAXI/SEANCES

Les dossiers doivent être déposés entre le 1^{er} MAI et le 12 SEPTEMBRE

RENTREE LA SEMAINE DU 15 SEPTEMBRE 2026 POUR TOUS

L'inscription n'est effective qu'à la réception du mail de confirmation qui suit le dépôt de tous les documents suivants (sans exception):

Le **dossier d'inscription** et considéré complet avec :

- **la fiche de renseignement** personnel dûment lu, complété et la fiche d'autorisations signée (en annexes).

- **du règlement de la cotisation annuelle** de 60 euros/personne (adhésion de septembre a septembre) qui inclus la fourniture du kit de rentrée avec le cahier d'exercices et carnet de suivi individualisé.

- **du règlement de la licence FFE CLUB** (29 euros/mineur ; 40euros/majeurs), obligatoire pour tout les cavaliers (Fédération française d'équitation)

- **règlement COMPLET de la carte/forfait** choisi (cf tarif).

- **certificat médical** pour les compétiteurs.

- **lecture et signature du règlement intérieur** par le participant et son responsable légale.

La cotisation annuelle est valable, pour l'année scolaire en cours. Aucun prorata ne sera possible pour inscriptions en cours d'année.

Pour les cartes, le cavalier doit réserver sa place au minimum **48 heures** avant le jour de sa/ses séances par envoi d'un mail a l'adresse suivante auxptitsbottes22@gmail.com sous réserve des places disponibles. S'il n'y a plus de place un autre créneau peut lui être proposé.

Les cours sont assurés tous les **jours fériés** et pendant les **vacances scolaires** excepté les vacances de Noël (fermeture annuel) et estivale (juillet/aout). Il est possible d'utiliser la carte pour les stages, cours particuliers et balades au prorata du prix.

Les séances Réservés sont dû !

En cas de non paiement, une procédure légale pourra être entamée. Les séances doivent être réglées au plus tard le jour de la séance. Aucun cours ou cheval/poney ne sera disponible gratuitement.

Les séances peuvent exceptionnellement être perturbé par des conditions météo défavorables, des imprévus ou événements exceptionnel, afin de partager au mieux ses imprévus un groupe

whatsapp, « **adhérents aux p'tits bottés** » a été créée. Les séances sont maintenues autant que possibles et peuvent être adaptées sur la date pour le confort de tous (hippologie, soins, théorie des galops...) ce sont malgré tout de vraies séances de transmission de connaissances et savoir-faire équestre. En cas de vigilances et alertes rouges les cours sont automatiquement annulés et seront rattrapés sur les stages des vacances.

Une **réunion Pédagogique** lors de la première séance est organisée tous les ans en début d'année scolaire, où tous les adhérents et leurs parents sont conviés pour un bilan des activités en cours ou passées, mise en place du calendrier des événements de l'année, diffusion des projets de groupe et du projet phare collectif (spectacle) ainsi qu'un pot de l'amitié permettant de se rencontrer.. En annexe vous trouverez le projet pédagogique de la structure.

Un **événement de fin d'année** est organisé chaque année début de juillet, il permet aux cavaliers et adhérents de faire démonstrations de leurs acquis dans le partage et la bonne humeur. Des réunions de préparations sont organisées à partir du mois de Mars afin d'organiser au mieux cet événement conséquent. Toutes les bonnes volontés sont les bienvenus pour la fabrication des costumes, décors et tenues de l'événement, ne se limitant pas aux pratiquants mais élargie à leurs familles et amis.

Des **challenges internes et événements** sont organisés à chaque changement de saison afin de permettre aux adhérents de se retrouver et partager des activités communes. La participation pour les adhérents est de 20€/tour (lots et cadeaux garantis pour les participants). L'inscription se fait à minima 1 semaine avant l'événement.

Les **compétitions Officielles** sont ouvertes aux cavaliers adhérents titulaires d'une licence FFE compétition à partir du galop 2 sur inscriptions à minima 2 semaines avant la compétition. Le règlement doit être fait à la réservation, aucune avance ne sera faite. Le tarif dépend de l'épreuve et des frais kilométriques. Un certificat médical doit être fourni à l'inscription. Le forfait journalier compétition est à 150€/personne (hors repas et hébergement)

Rattrapage des séances

Les séances non effectuées peuvent éventuellement être récupérées sur les stages des vacances sur réservations. Dans la limite de **6** modifications sur l'année scolaire et sous réserve d'avoir prévenu avant le début de la séance prévue.

Les cartes 10 sont nominatives et non remboursables, elles sont valables à partir de leur validation et pendant 6 mois maximum, aucune modification ne sera apportée et dans aucun cas. Afin d'assurer la gestion des chevaux et l'organisation de la structure, la présence au cours doit être communiquée au minimum 48 heures à l'avance par, faute de quoi la séance sera refusée. Sous réserve de places disponibles.

Le forfait mensuel est nominatif et non remboursable (abonnement sur 10 mois), le cavalier s'engage à venir à son créneau et toute l'année. En cas d'incapacité, de maladies, blessures empêchant la pratique hebdomadaire, un justificatif ou certificat médical vous sera demandé si vous souhaitez récupérer votre séance, aucun remboursement ne sera effectué. Le nombre de chevaux présents et entretenus à l'année ainsi que le temps de travail de chaque cheval est défini par votre inscription en début d'année. **UN FORFAIT VOUS ENGAGE SOUS CONTRACT : c'est une facilité de paiement en plusieurs fois.**

Ce contrat lie le cavalier/responsable légale et la structure de septembre à fin juin avec obligation de règlement de votre part et de prestations de la notre.

Votre place est assurée toute l'année sur l'horaire et le jour choisi en début d'année via le dossier. Les séances ratées peuvent être rattrapées sur demande de votre part sur un autre créneau disponible.

2. Tarifs

Les prix des prestations proposées par la ferme équestre et pédagogique sont affichés T.T.C. à l'accueil, en annexes ainsi que sur la page internet et s'entendent toutes taxes comprises comprenant la TVA en vigueur au jour de la facturation. Ces tarifs sont révisés chaque année en fonction des augmentations de charges et de la conjoncture économique. Les tarifs suivent le cours de l'inflation.

Le cavalier se verra remettre une facture correspondante par mail à chaque prestation réalisée par mail sur simple demande. Un compte client « kavalog » vous permet d'effectuer vos démarches en autonomie. Les cartes sont nominatives et valables à compter de l'achat jusqu'au 31 août suivant.

Les tarifs ne sont pas négociables et comprennent : la TVA, l'accès aux installations et leurs entretiens, la tenue de la comptabilité, la gestion administrative et la publicité locale, l'achat / les soins vétérinaires et charges d'entretiens quotidiens des animaux à l'année jusqu'à leurs fins de vie, l'achat et l'entretien du matériel pédagogique/du matériel d'entretien des installations, les investissements en vue d'améliorations de confort des structures/bâtiments et accès, les assurances et charges fixes (eau, électricité, assurance ...), les charges patronales et les salaires des encadrants diplômés, leurs formations régulières ainsi que leurs prestations de santé. Ils sont revus chaque année en fonction de la conjoncture économique et évolution du smic.

Les moyens de paiements accordés par l'état (**pass sport**) sont acceptés sous conditions de fournir les justificatifs avec le dossier d'inscription afin d'assurer leur prise en charge.

- Tarifs en annexes :

Forfait mensuel/abonnement tarifs lissés sur l'année scolaire (soit 10 chèques à l'inscription avec encaissement au 10 de chaque mois ou prélèvements automatique mensuel). Le forfait est une facilité de paiement sur l'année scolaire, il vous engage sur 10 mois.

Au choix :

- **HEBDO** 2h collective/semaine = **180€/mois** de septembre à juin inclus (10 mois).

- **QUINZAINE** 2h collective/ tous les quinze jours = **90€/mois** de septembre à juin inclus (10 mois). (Planning des dates prédéfini voir annexes groupe A ou B)

LES FORFAITS VOUS ENGAGENT SUR les 12 MOIS de l'année scolaire

3. Modalités de paiement

a) Délai d'inscription et de paiement.

La priorité aux « habitués » pour le Dépôt des dossiers complets est donnée du 1^{er} mai jusqu'au 5 juin, (avec mode de paiement choisi et règlement inclus dans le dossier qui ne sera

encaissée qu'à partir de septembre.) Ensuite les « primo-adhérents » entre en courses pour les réservations des créneaux hebdomadaires.

La réservation est effective après le dépôt du règlement et sous réserve des places disponibles. Un mail de confirmation vous sera transmis à réception du dossier d'inscription. Le règlement de l'inscription est encaissé le 1^{er} jour de la rentrée de septembre.

Le choix définitif de la séance est donnée à l'encadrant professionnel qui est le plus à même d'évaluer le niveau actuel du cavalier et de former des groupes homogènes.

Pour les balades, randonnées et animations, les réservations se font en direct ou via l'application IKAVALOG avec votre compte personnel, les arrhes ne sont pas remboursables en cas d'annulation de l'inscription de votre fait. Dans le cas d'une annulation de notre fait nous nous engageons à régler une somme du montant des arrhes versés.

b) Remboursement

L'inscription à la ferme est annuelle ; les cavaliers s'engagent pour la durée de la prestation (10 mois pour les forfaits). Les tarifs des cotisations annuels sont forfaitaires et ne donnent lieu à aucune réduction de prix, remboursement ou dédommagement quelconque total ou partiel, par la ferme aux p'tits bottés et ceci, quelle que soit la raison ou la cause (notamment désistement, maladie, accident, exclusion...) de la non utilisation totale ou partielle du nombre de séances maximales prévues pour ce type d'abonnement. En outre, l'éventuel échéancier de paiement accordé au client (notamment en cas de paiement par chèques ou prélèvements) ne fait pas obstacle à ces règles.

Les cartes commencées sont remises **à zéro au 31 août de chaque année**, quelque soit le montant restants.

Les CARTES, les COTISATIONS et la licence FFE sont NON REMBOURSABLES !

c) Modes de règlements.

PASS SPORT (fourni avec le dossier d'inscription obligatoirement)

Espèces dans une enveloppe avec le nom+ prénom du cavalier.

Chèques (totalité du règlement à l'inscription soit 10 chèques avec le dossier avec date d'encaissement au dos, premier cheque d'un montant de cotisation + licence + forfait de septembre)

Veuillez indiquer le nom et prénom du cavalier au dos du chèque,

Carte bancaire via l'application IKAVALOG.

4. Assurance

La ferme Aux P'tits Bottés est garantie par une assurance « Responsabilité civile professionnel » souscrite auprès du cabinet EQUI#GENERALI de CAEN., assureur de la Fédération Française d'Équitation. L'attestation correspondante est affichée au tableau d'information légale à l'accueil. Pour les cavaliers titulaires de la licence fédérale de pratiquant, les garanties attachées à la licence, les conditions générales et particulières ainsi que les modalités de déclaration d'accident sont affichées à l'accueil ou consultables sur ma Page Cavalier FFE depuis le site www.ffe.com ou sur www.generalif.fr. Le cavalier s'engage à consulter attentivement le montant des garanties offertes et le cas échéant peut solliciter la souscription d'assurances complémentaires permettant une meilleure couverture.

La licence FFE est obligatoire pour tous les pratiquants cavaliers et est à prendre à l'inscription (septembre) auprès du moniteur (tarifs affichés à l'entrée)

La licence FFE annuel est valable de septembre à décembre n+1. Elle peut donc être reprise en janvier sur votre demande à condition d'y penser...

La licence verte offre une couverture de 30 jours (pour les vacances).

5. Licence FFE – Certificat médical

La licence fédérale de pratiquant n'est pas incluse dans les prestations de la ferme. Elle permet de valider les examens fédéraux, de bénéficier de réductions ou tarifs préférentiels sur les équipements et les loisirs, de recevoir le mail cavalier FFE et de disposer d'un accès privilégié sur le site de la FFE www.ffe.com, ainsi que de bénéficier d'une assurance individuel durant la pratique de l'équitation à pied comme à cheval.

La licence FFE à jour est obligatoire pour tous lors de l'inscription aux séances d'équitation.

Certificat Médical (cavaliers compétiteurs uniquement)

En signant le contrat d'inscription le cavalier/fermier ou son représentant légal atteste avoir recueilli un avis médical favorable, ne présentant aucune contre-indication à la pratique de l'équitation et des sports d'extérieurs.

Pour la pratique en compétition, un certificat médical de moins de 3 mois est demandé à la validation de la licence FFE afin de valider la prise de la licence « compétiteur » pour l'année en cours. Chaque cavalier devra le faire valider via son compte FFE avant toute compétition. Le règlement de l'engagement en compétition doit être fait 7 jours avant la date butoir d'engagement pour validation de celui-ci.

Les tarifs de la licence sont imposés par la fédération française d'équitation et lui reviennent. La licence CLUB mineurs est à 29 euros/ an et la licence CLUB majeur est à 40 euros/an. La licence amateur est à 120€ (galop7 obligatoire)

6. Protection des données personnelles

Lors de l'inscription, la ferme Aux P'tits Bottés recueille les données uniquement nécessaires à l'inscription administratives des adhérents. Ces données sont regroupées dans un fichier informatique protégé « KAVALOG ». Seuls les personnels habilités, service comptable et enseignants, peuvent y accéder. Ces données sont conservées uniquement le temps de l'adhésion du cavalier. La ferme Aux P'tits Bottés s'engage à ne pas en faire commerce. Une autorisation d'utilisation des données vous est demandée au préalable afin de pouvoir vous envoyer vos factures/relances, bilans de cartes, programme de manifestations, des offres promotionnels ou informations relative à la ferme « aux p'tits bottés » (cf page jointe « autorisations » du dossier d'inscription)

7. Droit à l'image

Le cavalier/fermier ou ses accompagnateurs sont susceptibles de faire l'objet de prises de vues individuelles ou collectives lors des activités proposées par la ferme. Toute personne acceptant la captation cède au centre le droit d'exploiter son image à des fins d'information et de promotion des activités du centre sur son site internet, des flyers ou sur tout support existant ou à venir sur le

territoire français. Toute personne s'opposant à la captation et/ou l'utilisation de son image doit expressément en informer la direction par écrit. (CF page jointe « autorisations »)

8. Règlement intérieur.

Le cavalier/fermier et ses accompagnateurs s'engagent à respecter le règlement intérieur applicable au sein de la ferme Aux P'tits Bottés et annexé au présent contrat. Tout manquement au règlement intérieur peut donner lieu à une sanction, rappel à l'ordre, voire même à l'exclusion sans aucun remboursement ou pause de paiement, ni délais.

L'inscription aux P'tits bottés sous entend l'adhésion aux valeurs portés par celles-ci de convivialité, de respect de l'animal et de son environnement, les conditions de bien être animal doivent être comprise et acceptez. Nos conditions de bien-être animal : respect des besoins de l'animal (absence de faim et de soif, sécurité physiques, mentale et émotionnel, soins et méthode d'entraînement)

La pratique de l'équitation se fait dans le respect des autres et l'écoute mutuel. Ses valeurs impliquent des conséquences parfois inconfortables pour l'humain mais ne peuvent en aucun cas remettre en question le bien-être de l'animal. Le paiement d'une prestation n'autorise en rien la modification de ses valeurs. Comme pour tout être vivant, les performances et motivations ne sont pas linéaires et impérissables.

Le moniteur est un professionnel qui est responsable de la sécurité de ses cavaliers et de leurs chevaux par l'obligation de moyens et non de résultats, ses consignes et conseils doivent être respectés au mieux par ses cavaliers. La validation des diplômes de cavaliers n'est pas un dû contre paiement et n'est pas automatique, le moniteur est seul juge du niveau de ses cavaliers. Le moniteur met en place les exercices correspondant au niveau de ses élèves (cavaliers et chevaux). Pour la sécurité de tous, si vous n'êtes pas moniteur d'équitation, merci de ne pas donner vos conseils aux cavaliers.



Règlement intérieur

Le présent document a pour objet de définir les règles de bon fonctionnement de l'établissement. Il s'applique à tous : personnel, cavaliers/fermier, visiteurs et tout public fréquentant l'établissement et ce qu'importe la durée.

La structure est définie comme un lieu ouvert au public dans l'enceinte d'une propriété privée. Accès et le règlement y est donc librement défini par le propriétaire de ce lieu.

a) SECURITE GENERALE

FORMELLEMENT interdit :

-L'accès des véhicules est interdit dans l'enceinte de l'établissement, sauf autorisation exceptionnel des membres du personnel de l'établissement. Le parking n'est pas sous surveillance vols ou dégradations est sous la responsabilité du propriétaire du véhicule, le code de la route si applique comme sur la voie publique (50/50)

-de fumer et vapoter dans les bâtiments et abris. De jeter ses mégots au sol.

-de s'introduire dans les parcs ou les prairies hors horaires défini de vos séances.

- de pénétrer avec un chien inconnu sans autorisation. Les chiens doivent être éduqués, vacciné et vermifuger. La structure détourne toutes responsabilités sur les événements qui pourront se produire sur la structure. Les chiens appartenant aux propriétaires de la structure sont éduqués et prioritaires sur les chiens extérieurs dans tous les cas !

- de prendre en photos/vidéos des lieux, des animaux ou personnes sans autorisations. (répréhensible par la loi) et de les diffuser .

- d'utiliser son téléphone lors d'une séance. On se concentre et on déconnecte pour profiter et apprendre dans de bonnes conditions.

-D'avoir un comportement ou des agissements susceptibles de perturber ou d'effrayer les chevaux, poneys, animaux (exemple : chiens, jeux de balles, trottinette, ou autres trop près des terrains d'évolution). Les personnes sont conscientes que le venu sur une ferme engendre la présence d'animaux sur le site. Aucuns comportements agressifs physiquement ou verbalement envers les animaux ne seront tolérés.

-Tous actes de violences banalisés et techniques d'entraînements coercitives sont interdites sur la structure sous peines d'expulsion immédiate. Des affiches de sensibilisation sont à dispositions a proximité des différents airs de pratiques. Les chevaux qui exprimeraient des signaux de détresses, de fuite ou de douleurs au travail seront signalés à la direction (exemple : hyper-flexion, boiteries, sueur ou bave excessive, cabrage, ruade, apathie, coup de tête répéter/encensement, ouverture de bouche au contact du mors, yeux écarquillés, évitement....) Les outils de communications type stick, cravaches

et chambrières ne servent pas à « punir » le cheval. Les équipements doivent être adaptés à chaque cheval et correctement réglé. Les émotions extrême et frustration pouvant être ressentis par le cavalier ne doivent en aucun cas être reporté sur le cheval.

LA VIOLENCE EST LE SIGNE D'INCOMPETENCE, SE FORMER EST LA CLES !

-D'attacher un cheval, un poney ou animal à un arbre ou une barrière en bois/clôture/lice, grillage.... Autre que les espaces dédiés à l'attache est proscrit.

-De donner à manger aux animaux sans l'autorisation d'un membre du personnel habilité. La distribution d'aliments céréaliers est formellement interdite aux animaux (pain, céréales).

-de laisser un cheval attaché ou en liberté sans surveillance.

-Chacun doit veiller au respect des plantations, à la propreté générale des lieux et rangements de l'équipement équestres personnels ou emprunter (sellerie, sanitaires, poubelles, pelles à crottins à dispositions). En cas de détections de problèmes merci d'en informer la direction. La mise à dispositions de toilettes sèches ainsi que de la buvette est sous la responsabilité de tous, leurs propretés ainsi que leurs stocks sont en autogestion. Tout équipement détérioré devra être signalé et remplacé.

-Les véhicules utilisés pour les personnes à mobilité réduite sont autorisés à stationner au plus près de l'endroit souhaité sous conditions de non perturbations des activités en cours. (Près des installations équestres ou des bâtiments et non sur les allées et lieu de passage).

-En dehors des séances, l'enfant est sous la responsabilité de ses parents ; Ceux-ci doivent venir le chercher ou assurer son retour dans les meilleurs délais. Les mineurs, avant ou après leurs activités, et dans l'attente de leurs parents, doivent rester dans l'enceinte de la ferme et respecté le règlement intérieur. Les enfants et les parents sont invités à prendre toute disposition pour éviter les vols ou incidents éventuels tant sur le parking que dans l'enceinte du club (exemple : Téléphone, appareil photo, clés..) Les affaires laissées en plan plus de 15 jours « sans propriétaires » seront donnée à des associations. Dans tous les cas, la responsabilité de l'établissement ne pourrait pas être engagée.

-Le port du casque à la norme européenne EN 1384 ou marquage CE (casque d'équitation acheté après 2014) est obligatoire pour tous les cavaliers et pendant toutes les activités équestres a pied et/ou a cheval. Chaque enseignant est chargé de faire respecter cette obligation. Pour des raisons de sécurité, d'hygiène et de confort, chaque cavalier devrait être propriétaire de son casque et de ses bottes/boots. Merci d'y inscrire le nom le cas échéant afin d'éviter tous échange.

-L'utilisation de matériel équestre extérieur à la ferme est conditionnée par l'accord préalable du moniteur. Les brosses personnelles doivent être nettoyé régulièrement et utilisé qu'au sein d'une seule et même écurie. (Précaution sanitaire)

-Les crottins doivent être ramassés et le matériel rangé après votre passage sous peine de facturation du ramassage supplémentaire. Les lieux doivent rester propres et accueillants pour tout le monde. Les clôtures doivent être correctement refermée et toutes les poignées remises afin que le fil soit tendu même si vous n'apercevez pas d'animaux dans l'espace.

-La cuisine du club house est mis gratuitement a disposition et laissée en autogestion son nettoyage, la fourniture des denrées ou le lavage des verres ce fait en autonomie.

-La direction se réserve le droit d'exclure toute personne ayant un comportement incorrect envers les autres membres du club, le personnel de l'établissement, les animaux ou qui ne respecterait pas les installations et le matériel de l'établissement. Cette exclusion ne donne droit à aucun remboursement. Ce verra sanctionner par une exclusion temporaire et/ou définitive et/ou rappel à l'ordre de la gendarmerie toute violence verbale ou physique envers autrui ainsi que toutes marques d'irrespect, de délation, de diffamation ou de calomnie direct ou indirect qu'elle que soit l'âge.

-Le règlement des activités « hors forfait annuel » (Journée d'examen, compétitions, challenge, stages , perfectionnement...) doit être effectué à la réservation.

b) DEROULEMENT DES SEANCES.

Les accompagnateurs sont autorisés à rester lors des séances sous réserve de ne pas intervenir et à rester autant que possible neutre, et montrer un comportement exemplaire. Les enfants de moins de 6 ans sont obligatoirement accompagnés d'un adulte pour les séances.

Les 5 premières séances de l'année, pour tous les niveaux, sont réservées à la découverte de la structure, et l'acquisition de savoirs « éthologique » de base, cette étude comportementale de l'animal, qui est indispensable à la compréhension de celui-ci ainsi qu'à une pratique en toute sécurité au cours de l'année. Base fondamentale de l'homme de cheval. Les valeurs de respects de l'animal commencent par là.

Chaque cavalier/fermier est responsable de la préparation de son cheval/animal et de la propreté de son matériel. Les horaires des séances sont définis à l'inscription et doivent être respectés par tous. Les animaux sont des « êtres sensibles » ils doivent recevoir une préparation et des soins particuliers nécessaires à leur bien-être et au bon déroulement de la séance.

Des filets à foin et des seaux d'eau sont à disposition des cavaliers afin de proposer aux chevaux de quoi s'alimenter durant la préparation (ration individuel) et à boire aux équidés. Chaque cavalier peut le remplir préalablement selon le tableau d'affichage réservé à cet effet, aucune modification de rationnement ne sera tolérée.

Le moniteur se réserve le droit de refuser la participation aux cours si ce temps de préparation/de soins n'est pas respecté ou si le cavalier arrive en retard (séance décomptée). Chaque cheval a son propre matériel adapté à sa morphologie et ses caractéristiques, les cavaliers ne doivent pas en changer sauf autorisation préalable du moniteur. Le confort de l'animal est à prioriser sur l'esthétique.

Le travail d'équipe et l'entraide cavalières est à encourager, la pratique ne commence qu'à conditions que tous les participants soient prêts.

Le moniteur adapte la séance au niveau des cavaliers et des chevaux ainsi qu'à l'objectif recherché. Le moniteur est maître du choix du cheval attribué à chaque cavalier pour sa sécurité. L'accès aux prestations type « compétitions officielles » et « demi-pensions » se fait sous accord du moniteur et sous réserve d'un niveau pratique et théorique suffisant pour assurer la sécurité et le bien-être du cavalier comme du cheval.

Le questionnement et l'observation fait partie intégrante de l'apprentissage. L'autonomie doit être favorisée. Les cavaliers apprennent **LE CHEVAL** dans son ensemble et les séances à pieds ou d'observations font partie intégrante de ces apprentissages. Les auditeurs libre/accompagnateurs sont acceptés mais ne doivent pas intervenir (d'aucune sorte) durant la séance et resté en dehors de l'espace de pratique (sauf si demande du moniteur). Le portable est formellement interdit pendant les séances et n'y a pas sa place. Le temps d'échauffement et d'étirements font partie de la séance, l'équitation est un sport, l'hygiène de vie est un facteur déterminant a sa réussite.

La séance est limité a 6 cavaliers maximum afin de favorisé l'apprentissage et les échanges.

Après la pratique, chaque cavalier doit prendre du temps pour s'occuper de son cheval (pansage, douche, massage, vérification des blessures et soins) et le remettre au pré ou en stabulation. Aucun cheval ne doit rester à l'attache sans surveillance. L'air de préparation doit être soigneusement nettoyé et ranger après utilisation. Les équipements doit être remis a sa place et nettoyer.

Les parents se portes garants des bonnes pratiques de leurs enfants.

Les récompenses :

Les cavaliers peuvent donner une récompense alimentaire a leurs monture, elle doit se composé d'un aliment sans céréales et être adaptés a l'espèce concerné. En aucun cas, cette « récompense » ne peut être donnée « au pré » pour des questions de sécurité.

Autorisé : pommes, carottes, friandises industrielle **sans céréales**, granulés **sans céréales**, herbe...

Interdit : Pain, sucre, ...

Concernant les séances baby-poneys :

La préparation « assistée » fait partie de l'apprentissage, l'accompagnateur doit aider et encourager le cavalier à faire par lui même et non faire « a la place de celui-ci ».

Avant le cours, la pause pipi est fortement encouragée. Les séances sont limités a 6 cavaliers afin de favorisé les apprentissages.

Le moniteur peut être amené à faire participer les cavaliers de façons actives à la préparation et au rangement du lieu de pratique selon l'objectif rechercher.

Les séances de « baby-poney » ne sont en aucun cas des séances d'équitation. Chaque séance est organisée afin de permettre à l'enfant de travailler sa motricité, ses capacités proprioceptives, sa mémoire et sa confiance. L'apprentissage de l'équitation ne se fera qu'à partir de 6 ans pour des raisons logiques de croissance et capacités cognitives. La régularité et l'investissement des parents est une valeur déterminante dans la progression de l'enfant.

En cas de conditions météo compliqué :

Les séances sont automatiques annulée lors de « vigilances » oranges et rouge vent/pluie/tempête/gel/ inondations afin d'assurées la sécurité de tous.

Lors de pluie et vent de faible intensité les séances sont maintenues et peuvent être adaptée aux besoins de connaissances pour le passage des galops (soins, théorie, éthologie, hippologie, pratique a pied...). Ce sont de vrai séances permettant l'évolution du cavalier.

Un groupe de discussions AUX PTITS BOTTES est crée sur facebook afin de faciliter la diffusion des informations urgente sur l'actualité de la ferme, vous êtes invité à vous y inscrire. La diffusion cas par cas étend impossible.

Tenue du cavalier :

La tenue des cavaliers doit être adaptée à la pratique casque, pantalon et chaussures fermés a minima ainsi qu'aux conditions météo.

Printemps/été : casque, pantalon et chaussures fermé obligatoire.

Automne : casque, bottes hautes, pantalon et veste imperméable.

Hiver : les 3 couches (veste chaude et imperméable, pull d'hiver et tee-shirt de ski), bottes hautes avec semelle en laine, pantalon imperméable et collant, chaussettes de ski, gants imperméable, bonnet à minima. Pensé aux chaufferettes dans les poches ! N'hésitez pas à vous fournir dans le matériel de sport d'hiver...type ski c'est idéal !

« Il n'y a pas de mauvais temps, seulement de mauvais équipement »

c) LES LOCAUX ET INFRASTRUCTURES.

Les locaux sont entretenus régulièrement mais les adhérents et utilisateurs s'engagent à le maintenir propre et agréable. Les locaux sont à dispositions de tous les adhérents qui s'engagent à y faire perdurer une ambiance conviviale et sereine propice a l'apprentissage, au bien-être et à la joie de vivre. L'esprit de camaraderie y est encouragé. Aucun débordement ne sera toléré. Tout conflit doit être réglé entre les partis concerné et le gérant de l'établissement sur un temps réservé. Tout produits utilisé doit être remplacé par les utilisateurs (café, thé, sucre,) dans un esprit de solidarité.

9. Liste des pièces administratives à fournir.

- Certificat médical de non contre indication a la pratique de l'équitation en compétition de moins de 3 mois pour les compétiteurs uniquement (a partir de 12 ans et galop 2)
- Fiche de renseignements remplis.
- RIB
- Enquêtes de satisfaction.
- Règlements intérieur lu, paraphé et signé par le cavalier et le responsable légal.
- Règlement de la cotisation annuel et de la prestation demandé.

Pour les parents séparé, merci de proposer une adresse mail commune afin de ne pas créer de quiproquo, la structure ne sert pas d'intermédiaire dans la gestion de vos enfants et de leurs activités extrascolaire.

Dossier de demande d'inscription adhérent

2026/2027

Date de dépôt :

PHOTO

Inscription pour :

Nom :

Prénom :

Date de naissance :/...../.....

Séance année précédente : Jour Horaire :

Séances souhaité :

Première inscription Aux P'tits Bottés ? OUI – NON

Niveau équestre (entourer):

DEBUTANT galops 1-2 / INTERMEDIAIRE galops 3-4 / CONFIRMER galops 5-6 / EXPERT galop 7 et +

Galops fédéraux validé officiellement FFE :

N° licence FFE :

Licence FFE club 2027 à prendre : mineur 29€ majeurs 40€

Formule possibles:

Carte 10h (attention : valable 6 mois et nominative) :

Adultes adhérents baby-poney propriétaire cours particuliers

OU

FORFAITS / abonnements scolaire 10 mois:

Hebdomadaire Quinzaine

Vous êtes conscient qu'un forfait vous engage pour une durée une année scolaire c non négociable ?
(donc 1 an de septembre a septembre avec obligation de paiement)

Entourer votre réponse

- Oui je suis conscient de mon engagement sur 12 mois de la signature du dossier au 31 aout l'année suivante + suivis de votre signature au contrat. Je m'engage a régler la somme dû dans sa totalité.

-Non je ne comprends pas la question.

RENSEIGNEMENT CAVALIER/ RENSEIGNEMENT PARENTS /TIERS-PAYANT

Problématique(s) de santé particulière :

.....
.....

(Parents séparé, veuillez noter les 2 coordonnées)

NOM et PRENOM du responsable légal pour FACTURATION :

.....
.....

Date de naissance :...../.....

@mail:

.....
Adresse :

CP, ville.....

Téléphone fixe :

Portable 1 : Portable 2 :

Profession(s) (Facultatif)

.....

Comment avez-vous connu la ferme Aux P'tits Bottés?

.....

En cas d'urgence / Personne supplémentaire à prévenir :

Nom.....

Téléphone.....

Adresse :.....

Un compte d'accès privé KAVALOG sera créer et les codes d'accès transmis par mail dès enregistrement.

Questionnaire de motivations à l' intention du pratiquant

Il n'y a pas de bonnes ou de mauvaises réponses, exprimer simplement vos attentes et ressentis.

1. Quelles sont vos attentes par rapport à la pratique équestres ?

.....
.....

2. Pourquoi avoir choisi ce lieu plutôt qu'un autre ?

.....
.....

3. Qu'attendez-vous de votre moniteur ?

.....
.....

4. Qu'elles sont vos freins à la pratique régulière ?

.....
.....

5. L'éthique et le projet pédagogique proposé en annexes vous paraît-il cohérent ?

.....
.....

6. Que voyez-vous dans la notion d'engagement ? de respect de l'animal ? de bien être animal ?

.....
.....
.....

7. Que faites-vous en cas d'échecs ? ou de contrariétés ?

.....
.....
.....

8. Diriez-vous que vous êtes plus attiré par l'équitation ou par le cheval ?

.....
.....

9. Pensez-vous que la pratique sportive s'oppose à la pratique d'un loisir ?

.....
.....

10. A votre avis quelles sont les risques encouru lors de la pratique ?

.....
.....

11. Dans qu'elle mesure ces risques sont t'il acceptables ?

.....
.....
.....

12. Étend donnez ces risques encouru, pensez vous qu'un engagement et des attentes particulières de la part du moniteur envers ses cavaliers, soit normale au delà de la pratique sportive afin d'assurer leurs sécurité physique, affective et émotionnel ?

.....
.....
.....
.....

13. étend donnez la présence d'un animal pour effectuer cette pratique, pensez vous qu'il est des besoins particuliers a honoré et dans quelle mesures ?

.....
.....
.....

Merci de vos réponses

Règlement obligatoire à transmettre avec le dossier pour sa validation :

Obligatoire Cotisation annuel 60€

+ Licence FFE €

+ CARTE / FORFAIT mensuel €

Total : € CE JOUR (1^{er} règlement obligatoire)

Ordre : SCEA aux p'tits bottés

LE /...../..... A

Signature du payeur:

Choix pour les règlements suivants :

- . Kavalog web**
- . Chèques (x 10 chèques/1 encaissement par mois)**

Code : PASS SPORT

Remarque :

CONTRAT D'INSCRIPTION

Je soussigné(e) Mme / Mr parent, tuteur de l'enfant.....

Déclare

« Avoir pris connaissance des conditions générales de vente et du règlement intérieur de la ferme Aux P'tits Bottés, et m'engage à m'y conformer »

« Avoir été informé des risques encourus inhérente à la pratique de l'équitation »

« Prendre une licence FFE annuel proposé par la structure ».

« Pour moi-même ou pour mon enfant avoir recueilli un avis médical favorable ne présentant aucune Contre-indication à la pratique de l'équitation en compétition. »

« Autorisé la ferme Aux P'tits Bottés à utiliser les images (photo, vidéo) de mon enfant pour illustrer les outils de communication du centre (site internet, pages Facebook et Instagram, prospectus, presse, projection publique...) »

O OUI

O NON

« Autorisé la ferme Aux P'tits Bottés et ses représentants, à prendre toutes mesures indispensables que nécessiterait l'état de santé de mon enfant et suivant l'urgence et la gravité de son état à faire transporter (SAMU/POMPIERS) mon enfants a l'hôpital. »

O OUI

O NON

« Autorisé la ferme Aux P'tits Bottés a utilisé les informations transmise dans le dossier d'inscription a des fin commerciale (transmission de factures, dates d'événements, stages,...) » O
OUI O NON

« Être en accord avec les valeurs portés de respect de l'environnement et de bien-être animal »

« S'engage a réglé les séances d'équitation dans les meilleurs délais. » le 5 de chaque mois.

« Pour les Forfaits, je m'engage financièrement pour une durée de 12 mois (septembre à septembre) à réception de ce dossier » O oui O non

En cas de refus votre dossier ne sera pas prioritaire ou pourra être refusé.

Pour les propriétaires de chevaux :

« Déclare avoir souscrit une assurance individuel pour mon équidé et en fournit l'attestation tout les ans »

A, le...../...../.....

EN DEUX ORIGINAUX

Signature, précédée de la mention « lu et approuvé, bon pour accord » de tous les concernés

Parents

et

enfant

CONTRAT D'INSCRIPTION

Je soussigné(e) Mme / Mr parent, tuteur
de l'enfant.....

Déclare

« Avoir pris connaissance des conditions générales de vente et du règlement intérieur de la ferme Aux P'tits Bottés, et m'engage à m'y conformer »

« Avoir été informé des risques encourus inhérente à la pratique de l'équitation »

« Prendre une licence FFE annuel proposé par la structure ».

« Pour moi-même ou pour mon enfant avoir recueilli un avis médical favorable ne présentant aucune Contre-indication à la pratique de l'équitation en compétition. »

« Autorisé la ferme Aux P'tits Bottés à utiliser les images (photo, vidéo) de mon enfant pour illustrer les outils de communication du centre (site internet, pages Facebook et Instagram, prospectus, presse, projection publique...) »

O OUI

O NON

« Autorisé la ferme Aux P'tits Bottés et ses représentants, à prendre toutes mesures indispensables que nécessiterait l'état de santé de mon enfant et suivant l'urgence et la gravité de son état à faire transporter (SAMU/POMPIERS) mon enfants a l'hôpital. »

O OUI

O NON

« Autorisé la ferme Aux P'tits Bottés a utilisé les informations transmise dans le dossier d'inscription a des fin commerciale (transmission de factures, dates d'événements, stages,...) » O
OUI O NON

« Être en accord avec les valeurs portés de respect de l'environnement et de bien-être animal »

« **S'engage a réglé les séances d'équitation dans les meilleurs délais. » le 5 de chaque mois**

« **Pour les Forfaits, je m'engage financièrement pour une durée de 12 mois (septembre à septembre) à réception de ce dossier » O oui O non**

En cas de refus votre dossier ne sera pas prioritaire ou pourra être refuser.

Pour les propriétaires de chevaux :

« Déclare avoir souscrit une assurance individuel pour mon équidé et en fournit l'attestation tout les ans »

A, le...../...../.....

EN DEUX ORIGINAUX

Signature, précédée de la mention « lu et approuvé, bon pour accord » de tous les concernés

Parents

et

enfant

Enquête de satisfaction

Date :

			
INFRASTRUCTURES			
ACCEUIL			
ENSEIGNEMENT			
CAVALERIE			
ANIMAUX			
MATERIELS			
CIRCUITS			
COMPETITIONS			
ANIMATIONS			
POTAGER			
BOUTIQUE			
HEBERGEMENT			

REMARQUES: